

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2014

Présents : M. C. ROQUES – Mme BASCOUL – M. FABRIES – Mme GUERNET – M. ROUQUETTE – Mme LECHEVANTON – M. ALBY – Mme FONTAINE - M. PONS - Mme GAZANIOL - M. MOREL - Mme ENJALBERT - M. LLOP - Mme SERAYSSOL - M. CASSAR.

Secrétaire : M. PONS.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Constitution de la Commission Communale des Impôts directs :

Par courrier en date du 31 mars 2014, Monsieur le directeur départemental des finances publiques indique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée dans chaque commune à chaque renouvellement du Conseil municipal.

Six commissaires titulaires et six titulaires suppléants seront désignés par la DGFIP sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal en double.

De plus, deux personnes doivent être domiciliés hors commune et deux propriétaires de bois doivent aussi être désignés dans les communes comportant un ensemble de propriétés boisées d'au moins 100 hectares.

Les noms suivants ont été proposés :

Titulaires :

TH : BASCOUL Sylvie

TH : GUERNET Hélène

TF : ALBY Jérôme

TF : FABRIES Jérôme

TF : GERAUD Henri

TF : MOUSNIER Laurent

CFE : LAPEYRE Vincent

CFE : RIGAUD Nicolas

FNB : CASTAN Jean

FNB : CORBIERE Patrick

FNB : GAZANIOL Marc

FNB : GAILLAC Christian

hors Commune : BARTHE Jean (Dénat)

Propriétaire bois : PANTZ Alexandrine

Suppléants :

MICHEL Lucien

CASTAN Christiane

HOULES Arnaud

SOULET Christian

ROUQUETTE Mikaël

JAMME Jacques

CLAVEL Cédric

LLOP Eliane

BORIES Pierre-Bernard

FONVIEILLE Roger

OURSET Christophe

FONTAINE Didier

SOREZE Jacques (Lamillarié)

ANDRÉ Yvon

Composition du Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur le Maire propose de choisir les membres du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale.

A l'unanimité des membres présents, sont désignés : Claude ROQUES, Président

Membres : Sylvie BASCOUL domiciliée à Médale 81120 LOMBERS,

Christiane ENJALBERT, domiciliée à Las Grèzes 81120 LOMBERS,

Marcelle LECHEVANTON, domiciliée 17 chemin de Picourel 81120 LOMBERS,

Françoise SERAYSSOL, domiciliée à Belsoleil 81120 LOMBERS

A ces personnes, seront associés deux membres des associations à caractère social de la Commune, à savoir :

- Lombers Générations Mouvement : Nicole HOULES, domiciliée à Les Lizes 81120 LOMBERS, et Raymonde PEYROTTE, domiciliée à Gayo 81120 LOMBERS.

- Association à Domicile en Milieu Rural : Doris HUCHEDE, domiciliée à Las vergnes 81120 DENAT,

et Annie GREGOIRE, domiciliée à La Pioche Haute 81120 LAMILLARIÉ.

Nomination d'un correspondant tempête :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux différentes tempêtes qui ont affecté le département (neige, vents violents), ERDF demande aux Maires de nommer un correspondant tempête titulaire et un suppléant.

Le rôle du correspondant est de faire le lien entre la mairie et ERDF juste après la tempête. Il est seul autorisé avec le Maire à joindre la cellule de crise ERDF et participe à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur la Commune grâce aux informations qu'il reçoit des administrés.

Sont désignés à l'unanimité :

- Titulaire : Jérôme FABRIES, le Peyrié 81120 LOMBERS

- Suppléant : Mikaël ROUQUETTE, 25 place de la Mairie 81120 LOMBERS.

Fixation de la redevance pour occupation du domaine Public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le montant notifié par ERDF pour 2014, basé sur le chiffre de la population totale au 31/12/2013 est de 195 euros, soit une revalorisation de 1,03 % par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire signale que Mmes CASTAN Christiane et CAILLE Danielle peuvent prétendre au passage du grade d'adjoint technique territorial 1° classe à celui d'adjoint technique territorial principal de 2° classe.

Les membres présents acceptent ces propositions de changement de grade à l'unanimité.

Pour ce faire, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la Collectivité et de remplacer :

- deux postes d'adjoint technique territorial 1° classe par deux postes d'adjoint technique territorial principal 2° classe.

Les membres présents, après délibération acceptent cette proposition et fixent le tableau comme suit à compter du 01/01/2014 :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Catégorie A : Secrétaire de Mairie : 1 poste TNC

Catégorie B : Rédacteur Chef : 1 poste TNC

Catégorie C : Adjoint administratif 1^{ère} classe : 1 poste TNC

FILIERE TECHNIQUE :

Catégorie C : Adjoint technique Principal 2^{ème} classe : 3 poste TNC

Adjoint technique territorial 2^{ème} classe : 4 postes TNC.

Rythmes scolaires :

La commission des affaires scolaires travaille sur ce sujet. Afin d'associer les familles à la réflexion et de leur présenter le planning horaire à la prochaine rentrée, un questionnaire a été remis à l'école pour les élèves déjà scolarisés et par courrier pour les enfants en cours d'inscription. Actuellement 90 formulaires sur les quelques 140 distribués ont été retournés.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour conserver le 7° poste d'enseignant pour lequel l'éducation nationale avait envisagé une fermeture sous condition.

Il indique qu'il a aussi reçu le soutien de plusieurs personnalités membres du CDEN. Une seule classe sera donc fermée à la rentrée, conséquence de l'ouverture de l'école de Lamillarié.

En réponse à une question de Françoise SERAYSSOL sur la création de cette école à Lamillarié, Jérôme FABRIES retrace l'historique depuis la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré Lombers-Lamillarié en 1996, suite à la fermeture de l'école de cette dernière.

Des élèves de Sieurac étaient aussi accueillis à Lombers après la fermeture de leur école.

Il relate les différentes réunions qui ont eu lieu en concertation avec les deux communes ainsi que les services préfectoraux en vue de la création d'un syndicat pour la gestion du groupe scolaire Val d'Assou. Ces démarches n'avaient pas abouti car les élus de ces communes voisines craignaient de

devoir investir dans des locaux situés à Lombers. Le seuil acceptable d'élèves compte tenu des équipements existants étant atteint, le Conseil municipal de Lombers avait alors décidé de ne plus inscrire temporairement d'enfants venant de l'extérieur. C'est alors que les élus de Lamillarié ont décidé de créer leur propre école. A la rentrée 2014, le nombre d'élèves ayant diminué, Lombers pourra de nouveau accueillir des élèves de Sieurac.

Préparation du budget :

Une réunion de la Commission communale aux finances aura lieu le 22 avril prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il a lancé un appel d'offre pour le faucardage, les offres doivent être remises le 23 avril à 15 heures au plus tard.

Sujets divers :

- *demande de terrasse* : Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande du Boulanger du village souhaitant installer une ou deux tables et des chaises devant son commerce afin de permettre à ses clients de consommer sur place. Aucune opposition n'a été faite à cette proposition.

- *Animation du 13 juillet* : La Commission animation est invitée à se réunir pour organiser cette manifestation.

- *Cérémonie du 8 mai* : Elle aura lieu le 11 mai 2014 à 11h30.

- *Chantier loisirs* : Mme BASCOUL informe les membres présents que 12 jeunes réaliseront ce chantier les 5,6,7 et 9 mai prochains. Il consistera en la rénovation des marches accédant au Pic. Elle fait appel aux conseillers volontaires pour la préparation et l'encadrement.

- *Ouverture de la médiathèque* : Madame LECHEVANTON indique que les « Portes ouvertes » auront lieu samedi 26 avril de 9h à 16h. A 11 heures, l'animation sera assurée par la Clé des Chants de Lombers.

- *CCCT* : Monsieur le Maire donne la composition du bureau de la communauté de Communes, à savoir : Président : M. CANTALOUBE et 4 vice-présidents : MM. CALVIGNAC, CHAMAYOU, VIAULE ET FABRIES.

- *Commission Communale d'appel d'offres*: Monsieur Bruno CASSAR signale qu'il a participé à la réunion de formation organisée par l'Association des Maires où il a été indiqué que les commissions devaient être représentatives de toutes les sensibilités en présence. Monsieur le Maire répond qu'il se renseignera, rectification de la commission sera faite si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.